

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

27 NOVEMBRE 2023

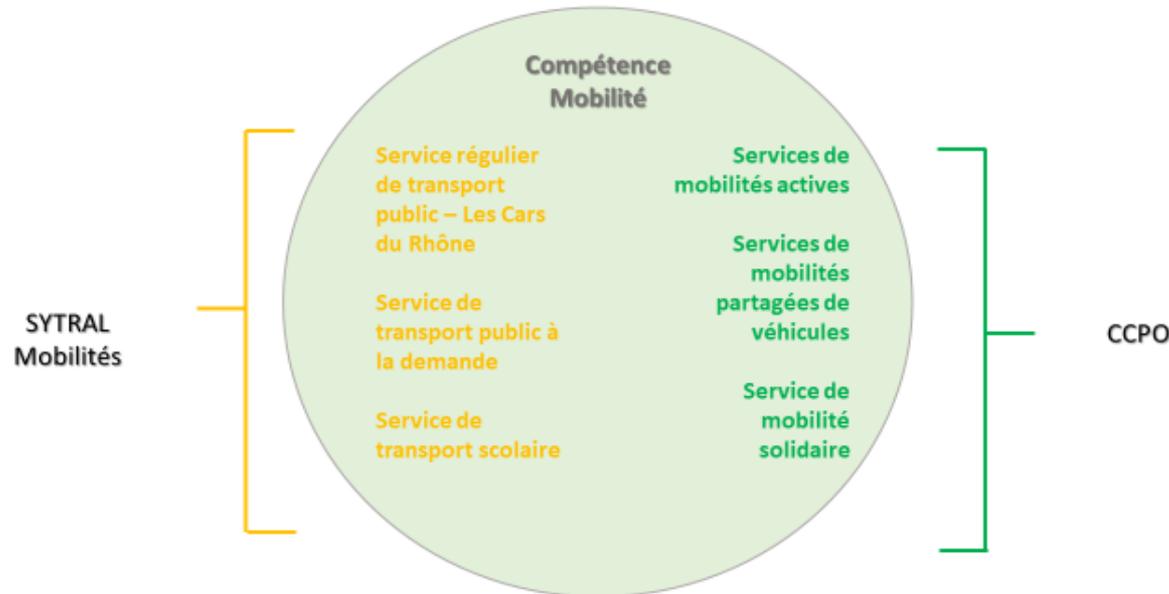
RAPPORT D'ACTIVITES 2022 – SYTRAL MOBILITES

Le SYTRAL Mobilités a été créé le 1^{er} janvier 2022.



- Cet établissement public est issu d'une volonté législative (article 14 de la Loi des Mobilités).
- Il exerce ses missions sur 263 communes réparties dans trois départements (la quasi-totalité du Rhône avec 194 communes, 7 dans la Loire et 1 dans l'Ain), 2 communautés d'agglomération et 9 communautés de communes.

La répartition des compétences mobilité et missions élargies du SYTRAL Mobilités



Autres missions du SYTRAL Mobilités :

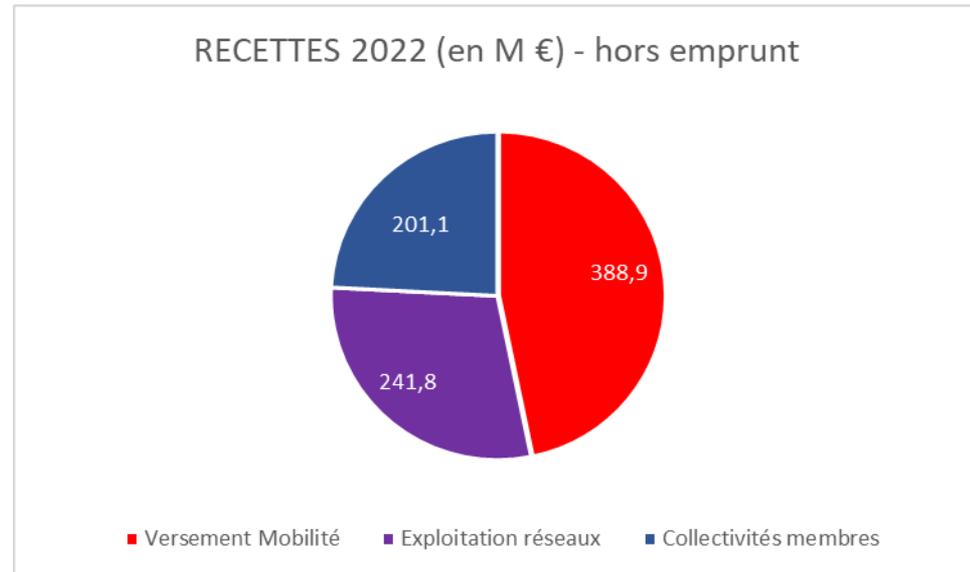
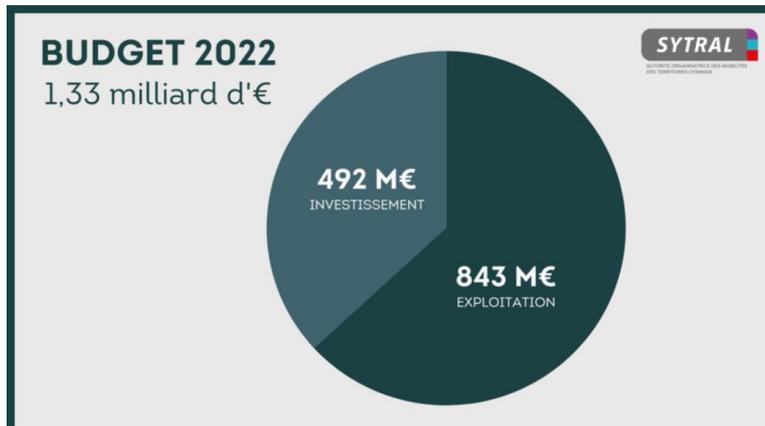
- Organisation de la liaison ferroviaire express entre Lyon et l'aéroport Saint-Exupéry ;
- Mise à disposition de ses membres d'une assistance technique dans le domaine de la mobilité ;
- Elaboration du Plan de Mobilité ;
- Mise en place d'un système d'informations à l'intention des usagers portant sur l'ensemble des modes de déplacement et de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport unique ou unifiés.



- **Le Conseil d'administration** : est composé de 38 élus représentant m'ensemble des territoires membres. Il vote les grandes orientations stratégiques préparées par le Bureau exécutif ;
- **Le Bureau exécutif** : est composé de 20 membres et comprend de droit le Président, les 8 vice-présidents et une représentation des 12 territoires de l'établissement public. La CCPO est représentée par M. Jean-Philippe Choné ;
- **Le Bureau exécutif élargi** : il se réunit en lieu et place du Bureau exécutif à une fréquence trimestrielle. Au-delà des membres du Bureau, il comprend également les Présidents et Vice-Président mobilités des EPCI qui ne siègent pas au Bureau. Il mène des débats spécifiques (orientations du Plan de mobilité, réorganisation profonde des réseaux...).

- Mise en place de 6 commissions chargées d'émettre des avis sur divers dossiers ayant trait à la vie des réseaux :
 - Commission d'Appel d'offre ;
 - Commission des Délégations de Services publics ;
 - Commission consultative des Services publics locaux ;
 - Commission d'adaptation de l'offre ;
 - Commission indemnisation amiable ;
 - Commission de révision du Plan de Déplacements Urbains.
- 200 agents travaillent au sein de SYTRAL Mobilités réparties dans 7 directions rattachées à la Direction Générale.

Budget 2022



Pas de reversement de la quote part du Versement mobilité à la CCPO en 2022.
Participation financière de la CCPO : 53 056 €

Les Grands projets sur la mandature 2021-2026

- Prolongation du métro B à Oullins centre et Saint-Genis-Laval Hôpitaux Lyon Sud + restructuration du réseau de surface
- Modernisation du réseau métro :

	<ul style="list-style-type: none">▪ Automatiser la ligne et déployer un nouveau parc (2022)▪ Etendre les automates de conduite sur l'extension HLS (2023)▪ Poursuivre la croissance fonctionnelle et compléter le parc (2025)	Hors plan pluriannuel (320 M€)	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Automatiser la ligne et déployer des portes palières sur les quais▪ Remplacer et augmenter le parc de matériel roulant	686 M€	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Remplacer les automates de conduite vieillissants▪ Remplacer et augmenter le parc de matériel roulant▪ Doubler la voie entre Henon et Cuire	239 M€	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Remplacer les automates de conduite vieillissants▪ Augmenter le parc de matériel roulant	339 M€	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Créer un nouveau PCC Métro (2027)▪ Transformer l'actuel en PCC secours (2030)	89 M€	

- Amélioration de la performance du réseau de bus : amélioration des conditions de circulation sur 10 axes identifiés, transition énergétique des matériels roulants, modernisation et adaptation des dépôts de bus ;
- Création d'un réseau unifié en lieu et place des 3 réseaux existants : TCL, Cars du Rhône et Libellule et 2 services existants, RhôneExpress et Optibus

- Prolongement du T6 vers la Doua ;
- Création d'un Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Lyon Part-Dieu et les 7 chemins pour permettre une desserte structurante entre le 3^{ème} arrondissement, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron (horizon 2026) ;
- Création de la ligne de l'Est Lyonnais (LEL) pour relier les communes de Chassieu et Genas à Vaulx-en-Velin la Soie (Métro A) en 2025 ;
- Création d'un tramway T9 entre Vaulx-en-Velin la Soie et Charpennes (2026) : 9km de ligne nouvelle ;
- Création d'un tramway T10 entre la gare de Vénissieux et Gerland via St Fons (2026) : 8 km de nouvelle ligne ;
- Création de navettes fluviales sur la Saône entre Vaise et la Presqu'île, avec 2 haltes intermédiaires dès 2025,
- Création d'un Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL) pour offrir une liaison structurante entre Tassin la Demi-Lune / le plateau du 5[°] et le centre de Lyon. Ce tramway est envisagé en souterrain sur 3 à 4 km, pour une mise en service prévisionnelle en 2032.

- Présentation de l'Établissement public et de ses services ;
- Mise en place d'échanges pour la réorganisation du réseau Cars du Rhône sur le territoire du Pays de l'Ozon (pour une application en 2023) ;
- Mise en réseau des référents techniques mobilités des EPCI avec la tenue de deux séminaires ;
- Lancement de l'étude d'opportunité et de préféabilité pour le développement de solutions de mobilités partagées (covoiturage et autopartage) visant à identifier des solutions de mobilité partagée à expérimenter sur un périmètre plus ou moins élargi ;
- Tenue d'un premier Comité de mobilité du secteur Est – CCPO et CCEL le 06 octobre 2022 : Présentation du Sytral Mobilités et son évolution, Evocation des pistes d'amélioration de l'offre des Cars du Rhône et temps d'échanges